

ACP SECURITE
MONSIEUR MICHEL ERWAN
3 RUE GERMAINE TILLON
35170 BRUZ

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

La société **Assurances P C A**, 4, boulevard de la Bastille - 75012 PARIS
Société de Courtage d'Assurances agissant par délégation pour le compte de
La compagnie d'assurances : ALLIANZ COURTAGE
Certifie que :

ACP SECURITE
MONSIEUR MICHEL ERWAN
3 RUE GERMAINE TILLON
35170 BRUZ

Est titulaire d'un contrat N° **54051589** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

SURVEILLANCE - GARDIENNAGE

Activités privées de surveillance, de gardiennage ou de protection de personnes, telles que régies par la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 (notamment rondes de gardiens sur place, avec ou sans chiens), **à l'exclusion de la protection rapprochée de personnes.** Le contrat n'a pas pour objet de garantir les activités de transports de fonds également régies par ladite loi.

L'assuré déclare avoir obtenu l'autorisation d'exercer délivrée par le **Conseil National des Activités Privées de Sécurité**

La présente attestation est délivrée pour la période du **11-07-2016** au **10-01-2017**
Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager celui-ci en dehors des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Ce contrat est souscrit pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.
Son échéance principale est le 11 Juillet

Fait à Paris, le 11 juillet 2016
Pour La Compagnie et par délégation

ASSURANCES PCA

S.A.S au capital de 38.000 euros
4, boulevard de la Bastille - 75012 PARIS
Siret : 401 700 500 00031 - ORIAS : 07 000 696

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Responsabilité civile « Exploitation »		
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	7 500 000 € par sinistre	
dont :		
- Faute inexcusable	300 000€ par victime 1 000 000 € par année d'assurance	Néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 € par année d'assurance	750 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	500 000 € par sinistre	1 500 € par sinistre
- Vol par préposés	30 000 € par sinistre 800 000 € par année d'assurance	750 € par sinistre 1 500 € par sinistre
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels)		

Responsabilité civile « Professionnelle » (y compris « Après Livraison »)		
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et Immatériels consécutifs ou non	150 000 € par année d'assurances	1 500 € par sinistres
dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non (y compris dommages aux biens surveillés)	inclus	1 500 € par sinistres
- Perte des clés	100 000 € par sinistres	1 500 € par sinistres

Garanties communes	
Nature des garanties	Montant des garanties
Défense devant des juridictions civiles, commerciales ou administratives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause
Défense pénale	30 000 € par sinistre
Recours (préjudices supérieurs à 150 €)	100 000 € par sinistre
Frais de préventions des sinistres	100 000 € par sinistre